



**FSU BRETAGNE**  
**(Conseil Fédéral Régional)**

14, rue Papu, 35000 Rennes  
Tél.: 02 99 38 93 50 /  
06 88 44 54 36

Dans quelques semaines le conseil régional et l'État doivent signer un « contrat de plan régional du développement des formations » (CPRDF). Ce contrat portera sur la formation professionnelle initiale et continue ainsi que sur les dispositifs d'information et d'orientation des publics scolaires, salariés et demandeurs d'emplois. Ce CPRDF comportera donc plusieurs volets, il intégrera, en particulier, le « contrat d'objectifs et de moyens » (COM) sur l'apprentissage déjà signé le 1<sup>er</sup> août par le préfet de région et le président du Conseil régional.

Vous trouverez dans ce bulletin, le point de vue de la FSU sur plusieurs enjeux de ce CPRDF.

## CPRDF: L'AMBITION PASSE PAR LE SERVICE PUBLIC!

La crise qui, depuis près de quatre ans maintenant, frappe le cœur du système économique et financier mondial est entrée dans une nouvelle phase encore plus grave que la précédente. La transformation des dettes privées en dettes publiques a conduit, en Europe, à des politiques d'austérité qui aggravent, à leur tour, la crise. Nombre de débats sur la nature même des politiques économiques et sociales sont relancés. En matière d'emploi ou de formation professionnelle, la logique d'adaptation aux besoins à court terme « du marché » a montré ses limites du fait de l'entrée en crise des secteurs dits « en tension ». La FSU a toujours combattu cette logique qui rend les choix de formation professionnelle dépendants de la conjoncture.

Pour mettre l'intérêt général au poste de commande, il faut s'affranchir des logiques marchandes. Pour la FSU la formation professionnelle initiale est une des voies du service public d'éducation et il y aurait grave danger à sortir les lycées professionnels de l'Éducation nationale. La formation professionnelle initiale des jeunes, au-delà de l'apprentissage des gestes du métier, contribue à l'acquisition de savoirs scientifiques et littéraires, techniques et sociaux. Elle participe de l'acquisition d'une culture qui aide à l'insertion de la personne comme salarié et comme citoyen. En ce sens, inciter les jeunes à sortir précocement du système scolaire par la promotion de l'apprentissage sous contrat de travail est un mauvais choix comme est scandaleuse la décision du Parlement d'abaisser l'âge légal d'entrée en apprentissage à 14 ans.

Dans les débats préparatoires au CPRDF, la FSU n'a pas pu se reconnaître dans l'affirmation de trois voies équivalentes que seraient la formation sous statut scolaire, l'apprentissage et les contrats de professionnalisation. En mettant ainsi sur le même pied des dispositifs aux objectifs si différents on ne peut créer que de la confusion en soumettant l'ensemble du système de formation au seul prisme de l'insertion professionnelle. Pour la FSU priorité doit être donnée, pour les jeunes d'âge scolaire, à l'accès aux trois voies de formation du système éducatif: la voie générale, la voie technologique et la voie professionnelle.

Le volet « orientation » du CPRDF est évidemment central. La loi du 24 novembre 2009 sur l'« orientation tout au long de la vie » constitue une menace pour le service public. L'octroi possible d'un label « orientation pour tous » à n'importe quel acteur déclarant informer et délivrer des conseils personnalisés est inacceptable. Les activités des conseillers d'orientation psychologues dans les collèges et les lycées peuvent en être gravement affectées soit par l'arrivée sur le champ scolaire de concurrents privés moins qualifiés, soit par la mise à disposition des conseillers d'orientation psychologues à d'autres structures. La labellisation, c'est le premier pas vers l'externalisation, vers la négation des métiers, la fusion en somme. C'est ce que vivent déjà les salariés de Pôle emploi et de l'AFPA. C'est ce qui menace les GRETA dont la transformation en GIP est à l'ordre du jour. Pour la FSU, puisque la loi est en vigueur, la seule parade à ces dérives est, pour les publics scolaires, la labellisation globale au niveau académique du réseau des CIO. Pour les publics salariés et demandeurs d'emploi la labellisation doit concerner des acteurs du réseau des MFP placés sous l'égide des services publics.

Chacun sait les conflits entre l'État et la Région pour savoir qui va piloter la formation professionnelle et l'orientation. La FSU s'oppose à la dilution du service public par un éclatement des opérateurs par le biais de conventions. La FSU se bat pour un cadrage national et régional fort assurant la prédominance de la logique de service public.

**Jean-Luc LE GUELLEC**

Secrétaire régional de la FSU, membre du CESER Bretagne

**Bruno LEVEDER**

Secrétaire régional-adjoint de la FSU, membre du CCREFP Bretagne

## AUGMENTER LE NOMBRE D'APPRENTIS: UNE IMPASSE!

La FSU sait que, dans certains cas, l'apprentissage constitue pour certains jeunes en rupture scolaire une solution face à leur rapport difficile à l'École. Elle sait, aussi, que certaines formations professionnelles n'existent que sous la forme de l'apprentissage. Elle considère que pour les formations du supérieur, l'apprentissage est une forme d'alternance qui peut être envisagée. Pour autant, le choix politique qui consiste, aujourd'hui, à faire croître considérablement le nombre de jeunes et très jeunes apprentis relève de la volonté d'écarter des études longues de nombreux jeunes issus des milieux populaires. Ce choix, en cohérence avec les suppressions massives de postes dans l'Éducation nationale, est, pour la FSU, inacceptable. Alors que le contrat d'objectifs et de moyens (COM) sur l'apprentissage vient d'être signé entre l'État et la Région, la FSU estime nécessaire de faire quelques rappels.

### ► **L'apprentissage est un dispositif d'insertion mais pas vraiment une voie de formation**

L'apprentissage sous contrat de travail est un dispositif d'insertion professionnelle qui met le jeune en formation dans une situation de subordination vis-à-vis de l'employeur; il n'a pas comme objectif la poursuite d'études. Chaque niveau de formation en apprentissage est principalement alimenté par l'« extérieur » et non pas par une formation par apprentissage en amont: c'est pourquoi dénommer l'apprentissage « voie de formation » est peu fondé.

### ► **Le contenu de la formation par apprentissage a une vocation opérationnelle**

Le contenu de la formation visant l'insertion, la place faite à la formation de la personne et du citoyen est logiquement moindre. Certes, il existe une formation générale mais le niveau d'exigence est moindre que dans les formations sous statut scolaire.

### ► **L'insertion professionnelle des apprentis: entre propagande et réalité.**

On répète souvent que 70 % des apprentis trouvent rapidement un emploi. On oublie de préciser qu'il s'agit des apprentis ayant passé leur examen. Si on tient compte des ruptures nettes de contrat (21 %), c'est-à-dire sans signature d'un nouveau contrat après la rupture, la réalité est différente. En effet, 70 % de 79 % ne font plus qu'un taux d'insertion de 55,3 % parmi les jeunes ayant signé un contrat: c'est beaucoup moins « vendeur »!

### ► **Les ruptures de contrats d'apprentissage: une réalité qu'on cherche à masquer**

Le GREF a réalisé deux études sur les ruptures de contrat d'apprentissage, la première portait sur 22 200 contrats pour les années 2003-2004 et 2004-2005, la seconde sur 24 630 contrats pour les années 2005-2006 et 2006-2007. La seconde étude, publiée en 2009, confirme totalement la première, ce qui indique donc qu'aucun progrès n'a été réalisé entre les deux périodes. La dernière étude indique un taux brut de rupture de 28,6 % et un taux de rupture net de 21,4 % soit 4 780 apprentis sortis totalement du dispositif. Bien entendu, il y a une grande différence de taux de rupture selon les branches, la production alimentaire, l'hôtellerie et le bâtiment sont les plus concernées.

Le plus grave c'est que le taux de rupture est d'autant plus élevé que les apprentis sont jeunes ainsi le taux brut de rupture pour les 16 ans est de 35,7 %! Vous pouvez, aussi, constater dans les graphiques joints que le taux de rupture pour les femmes est plus élevé que pour les hommes (30,6 % contre 27,7 %) et que le taux est d'autant plus élevé que le niveau de formation est bas (taux de 33,7 % pour le niveau V, 5,6 % pour le niveau I).

**Un jeune apprenti sur trois de moins de 18 ans sort du dispositif** sans que personne ne sache ce que ces jeunes deviennent, beaucoup se retrouvent certainement dans la galère du chômage et de la précarité: est-il raisonnable de continuer ainsi?

Certes, il y a aussi, du décrochage dans la voie professionnelle sous statut scolaire mais on n'a encore jamais vu un lycée professionnel perdre un tiers de ses effectifs au cours d'une année!

Un jeune apprenti sur trois de moins de 18 ans sort du dispositif sans que personne ne sache ce que ces jeunes deviennent, beaucoup se retrouvent certainement dans la galère du chômage et de la précarité: est-il raisonnable de continuer ainsi?

► **Augmenter le nombre de jeunes apprentis: ni souhaitable, ni réaliste**

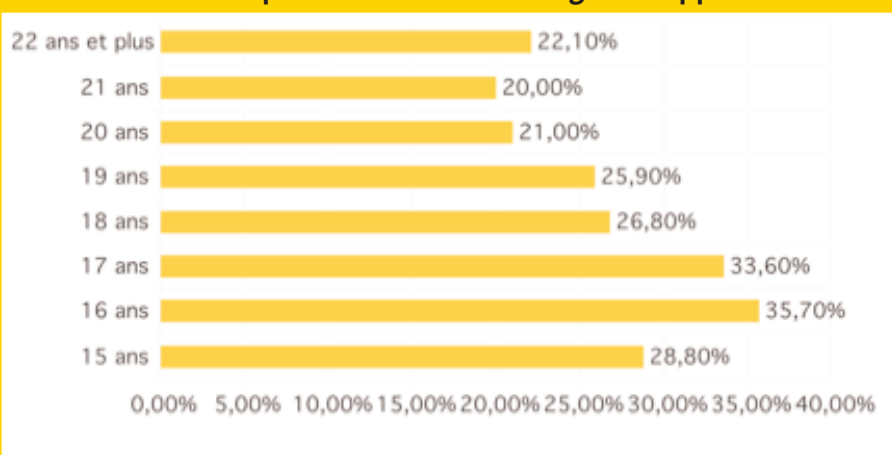
Pour la FSU, la place des jeunes est à l'École, c'est pourquoi elle milite pour porter la scolarité obligatoire à 18 ans ce qui suppose un développement ambitieux des voies technologiques et professionnelles. Vouloir orienter précocement des jeunes mineurs vers la vie active via l'apprentissage relève du tri social et est contraire à l'objectif d'élévation des niveaux de qualification.

Ce choix de faire croître le nombre d'apprentis est, d'autre part, peu réaliste. À la rentrée 2009, nous avons constaté que des centaines de jeunes se destinant à l'apprentissage se sont retrouvées « dans le mur » faute de maître d'apprentissage, en particulier dans le bâtiment. Si la conjoncture s'est légèrement redressée nous savons qu'elle va, de nouveau, se détériorer. L'insuffisance d'entreprises acceptant des apprentis ne va donc pas diminuer, les places vacantes dans les CFA resteront nombreuses.

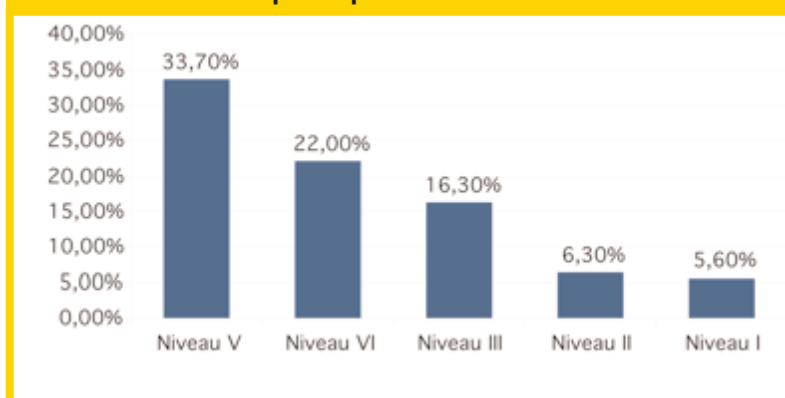
La FSU ne peut se reconnaître dans le « COM apprentissage » qui programme de nouveau une croissance quantitative du nombre d'apprentis associée à l'engagement important de fonds à des fins de « communication ». Publicité destinée à façonner la demande sociale. Publicité dont ne bénéficient pas les formations sous statut scolaire.

La FSU soutiendrait, par contre, un objectif de réduction significative du nombre d'apprentis de niveau V et n'est pas fermée à une réflexion sur la place de l'apprentissage dans le supérieur.

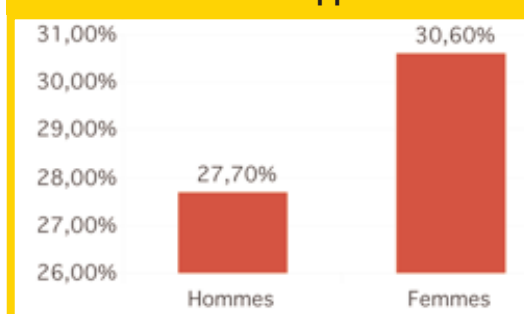
**Taux de rupture en fonction de l'âge de l'apprenti**



**Taux de rupture par niveau de formation**



**Taux de rupture en fonction du sexe de l'apprenti**



Graphiques élaborés sur la base des données de l'étude du GREF Bretagne « les ruptures d'apprentissage », étude publiée en octobre 2009 et disponible sur le site du GREF.

# DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES SOUS STATUT SCOLAIRE

## ► Un baccalauréat professionnel en 3 ans créateur d'inégalités !

Destinée officiellement à revaloriser la filière professionnelle, la généralisation du bac pro en 3 ans permet au gouvernement de réduire les coûts au détriment de la qualité d'enseignement et du développement des savoirs pour tous. Cette réforme est un cas d'école en matière de production d'inégalités : en sacrifiant 25 % du temps d'enseignement des élèves, en supprimant la formation au BEP /BEPA qui permettait pourtant aux jeunes les plus fragiles de reprendre confiance en eux, elle rajoute des risques d'exclusion. Pourtant un rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale indiquait en 2005 que l'expérimentation sur 4 années du parcours Bac Pro 3 ans à l'Éducation Nationale n'avait été probante que dans les lycées où les deux parcours (en 4 et en 3 ans) avaient été maintenus en parallèle. Ce rapport soulignait que la grande majorité des élèves relevaient plutôt du parcours en 4 ans. De surcroît, un nombre d'heures disciplinaires non négligeable a été supprimé à tous les élèves pour mettre en place de l'aide personnalisée pour quelques-uns.

## ► Une réforme de la voie professionnelle hasardeuse...

L'éventualité de poursuivre en baccalauréat professionnel après l'obtention d'un CAP relève désormais de l'exploit alors que c'était une voie courante et habituelle après l'obtention d'un BEP/BEPA. Les passerelles qui existaient entre l'enseignement professionnel et l'enseignement général et technologique sont dorénavant difficiles à envisager. En outre, cette réforme fragilise les modes scolaires de mise en œuvre de la formation professionnelle dans les LP et les lycées agricoles du fait d'un rapprochement avec le modèle de l'apprentissage. La perte d'une année d'étude de Bac Pro, la diminution du volume horaire des enseignements généraux et des enseignements professionnels théoriques et pratiques a pour conséquence de centrer davantage la formation sur les gestes professionnels au détriment de la transmission de savoirs. Le seul objectif est l'employabilité immédiate des individus.

La FSU rappelle que l'enseignement professionnel sous statut scolaire a recours à la modalité pédagogique de l'alternance (stages en entreprise). L'enseignement dispensé dans les LP a largement prouvé son efficacité, il a fortement contribué à la démocratisation de l'accès aux baccalauréats ainsi qu'à l'augmentation du niveau de qualification des jeunes. Rien ne permet de dire que cette voie de formation insérerait moins bien les jeunes dans l'emploi.

Il y a un enjeu réel à conforter la formation sous statut scolaire dans les lycées professionnels, car c'est elle qui offre les meilleures conditions de réussite pour les jeunes. En ce sens, la FSU est opposée aux fermetures de sections dans les établissements dès lors qu'une demande existe.

## ► L'apprentissage comme instrument de concurrence contre le service public !

L'objectif affiché par le gouvernement est de développer l'apprentissage partout et pour tous. Il incite les entreprises à s'y engager davantage en les aidant financièrement. Le développement des formations « mixées » en est un nouveau levier.

Il n'est dans l'intérêt d'aucun de ces publics (apprentis et scolaires) de se retrouver en une même structure pédagogique, puisque ce mixage ne permettra pas de prendre suffisamment en compte la nature et l'ampleur des besoins de formation, les rythmes et la spécificité de chacun de ces publics. Il ne prend pas en compte non plus la différence de revenus entre les apprentis et les scolaires, il y a donc là une source de fracture. La FSU n'est pas favorable à la généralisation et à l'organisation de ce type de parcours.

Croire que la réussite des jeunes passe par la formation de « groupes classes » hétérogènes dans leurs objectifs de formation, leur statut et/ou leur rythme d'apprentissage relève au minimum de la gageure. L'introduction d'un tel mixage des parcours et de niveaux ne peut qu'entraîner davantage de décrochages.

## ► Pour valoriser la formation professionnelle initiale, il faut la respecter !

Pour la FSU, la valorisation de la voie professionnelle ne pourra se faire que par un véritable maillage des formations sur le territoire breton, offrant la plus grande diversité afin que les jeunes s'y orientent positivement. C'est ainsi qu'on diminuera les taux d'échec. Dans cette perspective, il serait souhaitable que la communication faite lors des manifestations pour la promotion des métiers (par exemple, « Olympiades des métiers ») ne valorise pas seulement l'apprentissage mais, aussi, les lycées professionnels publics.

## L'ORIENTATION : UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC POUR TOUS QUI DOIT ÊTRE ASSURÉE PAR LE SERVICE PUBLIC !

C'est à juste titre que les élèves et leurs parents d'une part, les salariés et les chômeurs d'autre part, souhaitent pouvoir accéder à l'ensemble des informations disponibles, gratuitement et en tout point du territoire. Toute personne doit pouvoir accéder de façon équitable à l'information. Ce qui est en cause ici c'est l'égalité, valeur républicaine fondamentale inscrite dans la Constitution. Au-delà de l'information sur les métiers et les formations, l'accessibilité et la gratuité à des services de conseil et d'accompagnement à la réflexion sur le projet professionnel (bilan de compétences, prestation d'orientation professionnelle, outil pour évaluation en milieu de travail...) doivent aussi être garanties

### ► **L'insoluble adéquation orientation/formation/emploi**

Contrairement à ce qui est communément affirmé, la fonction de l'orientation n'est pas de résoudre les problèmes d'adéquation à d'emploi sur un territoire donné. **L'adéquation entre orientation et emploi est tout aussi « insoluble » que celle entre formation et emploi.**

La question de l'emploi est toujours liée à celle de sa qualité, de la revalorisation des métiers et des professions et donc de fait, découle d'une démarche politique volontariste.

L'insertion est très dépendante du marché de l'emploi, lequel évolue en fonction de la situation économique. Ce n'est ni une « bonne » orientation, ni une orientation « réaliste » ni même une « bonne » formation qui créent l'emploi.

Qu'est-ce qu'une « bonne » orientation ? Qu'est-ce qu'une orientation « réaliste » ? Et pour qui ?

C'est la situation de chômage de masse qui dure, hélas depuis un moment, qui affecte gravement l'accès des jeunes à l'emploi et qui rend la situation des adultes se retrouvant au chômage très complexe.

L'orientation tombe dans une impasse si on néglige la complexité des mécanismes individuels et collectifs qui favorisent l'obtention d'un diplôme puis d'un emploi : on sait qu'avec le même diplôme, l'accès à l'emploi est très différencié. Ainsi, l'orientation ne pourra jamais suppléer aux ambitions d'une politique scolaire, d'une politique de l'emploi, d'une politique de la ville ou encore d'une politique industrielle.

### ► **Décloisonner ou diversifier ?**

« *L'actuel cloisonnement entre publics ne semble plus correspondre à la réalité* », qu'est-ce qui permet de justifier cette affirmation posée comme postulat lors des journées thématiques autour du CPRDF ?

Si l'orientation peut être envisagée comme un des outils de ces politiques, c'est d'abord une démarche dont l'objectif consiste à participer à la construction et à la réussite de parcours de formation ou d'insertion sociale et professionnelle. De ce point de vue, l'accompagnement des personnes est incontestablement dépendant des statuts et des situations sociales des usagers eux-mêmes.

Pour la FSU, il s'agit de considérer *a minima* deux publics dont les besoins et les attentes ne se juxtaposent pas : les publics scolaires d'un côté, les jeunes et adultes en situation d'insertion ou de réinsertion de l'autre.

Il n'est pas en effet souhaitable de chercher à résoudre les difficultés, voire les lacunes de l'orientation scolaire de la même manière que celles de l'orientation professionnelle. Et inversement.

Cette distinction doit être d'autant plus marquée et revendiquée que la question de la prescription est gérée différemment dans les deux cas.

- ▶ En matière d'orientation professionnelle des adultes ou des jeunes sortis du système scolaire, ce sont bien les organismes orienteurs qui sont aussi amenés à être prescripteurs de formations.
- ▶ Dans le système scolaire, les services d'orientation et les conseillers d'orientation – psychologues ont une mission de conseil qui exclut toute démarche prescriptive ; les décisions d'orientation sont prises par les conseils de classe et l'affectation est de l'entière responsabilité de l'institution, à savoir l'Inspection Académique.

L'orientation ne se résume pas à deux conditions : la découverte des métiers et celle des formations. À l'adolescence, mais pas seulement, un troisième terme vient toujours impacter les deux premiers : le développement psychologique et social de la personne, de ses propres ambitions et motivations. Ce travail qui s'élabore dans la durée est central dans l'accompagnement des jeunes scolarisés pour qui la question de l'insertion professionnelle est différée et envisagée sur le plus long terme.

La MEEF de Vitré regroupant plusieurs organismes sous le même toit nous montre que les différents publics (scolaires ou non scolaires) ne s'y retrouvent plus. Maintenant, peu de scolaires fréquentent le CIO car bien qu'étant sur le même lieu, dans la même salle de documentation, avec les mêmes outils informatiques... ils n'ont ni les mêmes questions et préoccupations, ni le même regard sur l'avenir... que les adultes qu'ils y côtoient.

**Au prétexte de regrouper différents organismes pour plus de lisibilité pour les usagers, ceux-là mêmes désertent ce lieu. Est-ce cela que nous voulons ?**

#### **Le service public d'orientation scolaire est aujourd'hui fortement fragilisé.**

Le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est largement dépassé chez les conseillers d'orientation – psychologues (non-remplacement de 5 sur 6). Aussi les effectifs (environ 4 200 sur le plan national) ont très nettement **diminué avec moins de 600 titulaires.**

Le service public d'orientation scolaire doit pouvoir être amélioré et renforcé, et cela ne peut passer que par une politique de recrutement de conseillers d'orientation-psychologues afin que chaque élève, quel que soit son niveau et quelles que soient ses difficultés, bénéficie d'un accompagnement et d'un conseil qualifié et personnalisé dans la construction de son ou ses parcours.

Par ailleurs, la loi du 24 novembre 2009 et la volonté gouvernementale de labellisation des organismes d'AIOA (à partir d'un cahier des charges qui ne distingue pas la spécificité des services d'orientation scolaire) remettent clairement en cause les missions des personnels.

La FSU considère que l'élaboration du CPRDF ne doit pas être l'occasion d'accentuer des tendances néfastes et contraires aux principes du service public.

Pour résoudre les problèmes d'orientation des jeunes et des adultes, il est illusoire et dangereux d'envisager une solution qui passe par la construction de structures de type « guichet unique ».

## **LE SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION SCOLAIRE: LES CIO**

### **▶ Ne pas supprimer des postes mais en créer**

Il doit rester la prérogative de l'Éducation Nationale. Aujourd'hui, dans l'académie de Rennes un conseiller doit prendre en charge en moyenne 1 400 élèves ou 20 000 étudiants pour ceux qui sont à l'université. Bon nombre de postes sont occupés par des personnels précaires. Le moyen de développer et de renforcer la qualité du service public passe donc prioritairement par la création de postes de conseiller d'orientation-psychologues.

Tous les élèves de collèges et lycées doivent pouvoir être soutenus dans leurs démarches de projet, dans leurs stratégies d'orientation. Ainsi, les conseillers d'orientation psychologues ont pour vocation de travailler avec l'ensemble des jeunes scolarisés, même si certains élèves en difficulté (les « décrocheurs », les élèves handicapés...) ont des besoins spécifiques à prendre en considération.

Les centres d'information et d'orientation doivent avoir les moyens de jouer leur rôle de centres ressources, d'observatoires du district scolaire et du bassin de formation. Cette mission doit être prioritaire et renforcée. C'est en effet à cette condition qu'un véritable travail d'articulation pourra être mis en œuvre avec les organismes d'orientation professionnelle et d'insertion en Bretagne. En effet, les CIO et les conseillers d'orientation-psychologues jouent un rôle important dans la prévention des difficultés scolaires et des décrochages ce qui contribue en amont à une politique de formation et de qualification des jeunes et vise à réduire les sorties prématurées de formation.

### ► Des CIO clairement identifiés

L'étude réalisée par le CEREQ il y a quelques années avait clairement montré que les CIO sont très clairement identifiés par les élèves et les parents.

La FSU se prononce pour le maintien du réseau des CIO, premiers services publics de proximité pour l'information, et les conseils sur la scolarité et l'orientation.

Dans ce sens le développement d'organismes de type « cité des métiers » dont la charte interdit l'identification des personnes assurant l'accueil et le conseil au public ne correspond pas à notre conception du travail d'aide à l'élaboration des projets d'orientation avec des jeunes scolarisés. Le travail auprès d'adolescents en développement nécessite une professionnalité particulière.

## LE SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE: DES ACTEURS MULTIPLES!

### ► Pour un réseau des services publics

Les jeunes et les adultes en situation d'insertion, mais aussi les salariés, doivent bénéficier d'un service public gratuit et offrant les garanties de neutralité et de confidentialité nécessaires à toute démarche d'aide à l'orientation.

L'orientation ne doit pas être confondue avec l'information. La nécessité de la maturation du projet est à faire prendre en compte aux personnes en processus d'orientation et ce délai est souvent contradictoire avec l'urgence de la situation des personnes qui veulent se former tout de suite parce qu'elles ne travaillent pas. Beaucoup de personnes ne choisissent pas d'être en démarche d'orientation mais subissent, du fait du chômage, la nécessité de devoir se repositionner et/ou se reconvertir dans un nouveau métier ou statut.

Ce service, décliné sur le plan régional, doit s'appuyer sur les services publics existants (Greta, services d'orientation de pôle emploi...) dans une logique de réseau qui respecte et renforce les missions de chacun.

La constitution d'un réseau doit se fonder sur les acquis positifs des uns et des autres afin d'en faire profiter l'ensemble du public. Ceci ne signifie pas les mêmes lieux, les mêmes pratiques, ni les mêmes compétences et qualifications selon les besoins particuliers des différents publics.

### ► La mise en place de la labellisation

Celle-ci va se discuter au sein des CCREFP à partir des propositions qui seront faites.

La FSU tient à rappeler que le décret prévoyant cette labellisation ainsi que l'arrêté définissant le cahier des charges a reçu un avis négatif du CNFPTLV. La FSU se prononce pour une prise en charge différente du public scolaire et du public adulte et n'est donc pas favorable au guichet unique. La FSU n'est pas hostile, pour autant, à une mise en réseau, pilotée par le service public, des différents organismes concourant à l'information.

Ceci suppose qu'après le premier accueil, les différents publics soient dirigés vers les structures dont c'est la mission prioritaire.

Les questions relatives à la formation, à l'orientation et à l'insertion sont tellement complexes qu'il serait illusoire de penser qu'un seul professionnel polyvalent serait compétent pour y répondre.

Là où des structures sont bien repérées par le public il serait inopportun, de les faire disparaître pour les regrouper sur des plateformes multiservices.

Enfin, la FSU tient à alerter sur les risques de dérives contenues dans le décret sur la labellisation. Cette labellisation ouvrira la porte à des organismes privés qui pourront se prévaloir de ce label afin de proposer leurs services pour TOUS les publics sur la base d'un référentiel d'emploi de « conseiller professionnel » non adapté à tous les publics

De plus, certains organismes sont à la fois prescripteurs et financeurs ce qui peut générer une ambiguïté sur le destinataire de la prestation et serait particulièrement grave s'agissant de jeunes ou de publics plus fragiles.

La nécessité de déterminer des principes déontologiques forts, ancrés sur des positionnements institutionnels clairs, est urgente.

Les jeunes et les adultes en situation d'insertion, mais aussi les salariés, doivent bénéficier d'un service public gratuit et offrant les garanties de neutralité et de confidentialité nécessaires à toute démarche d'aide à l'orientation.

► **De quelques autres enjeux de l'orientation des publics adultes vers la formation (Salariés/ demandeurs d'emploi)**

Une attention particulière doit être portée par les opérateurs publics d'orientation des adultes quant à l'information sur les conditions de financement (frais pédagogiques et rémunération durant la formation) des différents dispositifs de formation et à leurs modalités d'accès (démarches à effectuer en préalable à l'inscription dans un centre de formation, conditions de sélection, pré-requis). Souvent, des usagers ont pu mûrir un projet mais n'imaginent pas la complexité des conditions d'accès. C'est souvent patent pour les demandeurs d'emploi.

L'accès à la formation et/ou la qualification pour tous, quelque soit son statut, doit être réaffirmée.

Compte tenu des effets conjugués de la crise et de la précarisation du marché du travail, les individus sont amenés à se poser la question d'une formation complémentaire pour réactualiser leurs connaissances, se réadapter ou se reconvertir dans un nouveau métier.

Beaucoup, aujourd'hui, sans emploi n'ont auparavant jamais eu à se poser la question d'une formation. Ils n'ont pas forcément bénéficié de formations en tant que salarié et ont, soit du mal à se projeter en formation, soit ne comprennent pas qu'ils ne puissent pas en bénéficier parce que des financements n'existent pas et/ou qu'ils n'auront pas de rémunération durant la formation.

Le contexte actuel, avec l'augmentation du nombre de chômeurs, accroît les besoins de financement consacrés à la formation. Outre l'accès gratuit à l'information et à l'orientation, des solutions doivent être trouvées pour développer des dispositifs de formation financés pour tous quelque soit leur statut.

Les dispositifs permettant aux publics d'accéder aux savoirs de base (« compétences clés ») sont à renforcer et de nouveaux dispositifs sont à développer car ils sont souvent le préalable indispensable à la formation qualifiante. Actuellement les titulaires d'un baccalauréat ou plus ne peuvent plus bénéficier de tels dispositifs ; il importe donc de leur en donner la possibilité. Pour les premiers niveaux de qualification des moyens plus importants doivent être déployés.

► **L'importance de la qualification des opérateurs intervenant dans l'orientation des publics adultes**

Le professionnalisme, la qualification des opérateurs du champ de l'orientation doit être coordonnée et assurée de manière pérenne. Ce professionnalisme doit aussi intégrer une nécessaire connaissance réciproque et concertation des différents acteurs du réseau.

La complexité de l'accès à l'information et à la formation nécessite une réflexion particulière sur l'appropriation par les publics des clés de compréhension suffisantes pour mener à bien leur projet.

Les nouveaux moyens d'information ne sont pas maîtrisés par tous, il faut mettre en place des moyens d'informations différenciés.

Un des défis majeurs à relever est celui qui consiste à attirer vers ces « réseaux » des publics qui ne suivent jamais de formation continue, qui ont souvent un faible niveau de qualification, qui ne sont pas diplômés.

Seuls les services publics sont à même de garantir l'intérêt général et d'empêcher que l'orientation soit réduite à des enjeux de placement des publics ou à un remplissage des « parts de marché ».

La complexité de l'accès à l'information et à la formation nécessite une réflexion particulière sur l'appropriation par les publics des clés de compréhension suffisantes pour mener à bien leur projet.